



15ème législature

Question N° : 20744	De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Financement de la géothermie profonde	Analyse > Financement de la géothermie profonde.
Question publiée au JO le : 25/06/2019 Date de changement d'attribution : 17/07/2019 Question retirée le : 07/07/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la possible suppression d'un mécanisme d'aide encourageant le développement de la géothermie profonde. En effet, l'exécutif a décidé de retirer dans son ébauche de projet de loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie les aides à la production d'électricité issue de la géothermie. Or il semblerait que cette énergie, renouvelable, décarbonée, et disponible de façon continue toute l'année est un investissement d'avenir capable de répondre aux ambitions en matière de transition énergétique. Néanmoins la géothermie nécessite des financements considérables comme l'a montré l'implantation du premier site français de géothermie profonde, situé à Soutz-Sous-Forêts en Alsace. Ainsi, sans ces subventions, c'est toute une filière naissante qui est menacée d'extinction. Pourtant, un programme de recherche et de développement de la filière permettrait de réduire sensiblement les coûts à l'avenir. Aussi, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend encourager les possibilités qu'offre cette technologie prometteuse en termes d'emploi et de production d'énergie décarbonée.